

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 MARS 2018

COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS

PRESENTS : BARTHES Bruno, BERNARD Peggy, JULVE Jean-Luc, FONQUERLE Isabel, DELMAR Michel, PAGAN Pierre, MONTAGNE Stéphane, MASSE Michel, BARTHE Eric, HERAIL Bernard.

ABSENTS EXCUSES : LADURELLE Krystel, RAMI Martine, LEGIER Joséphine, PLANO Delphine, LECOMTE Corinne.

PROCURATIONS : RAMI Martine à BARTHES Bruno
PLANO Delphine à BERNARD Peggy
LECOMTE Corinne à PAGAN Pierre
LEGIER Joséphine à MONTAGNE Stéphane

Mme BERNARD Peggy a été nommée secrétaire de séance

Ordre du jour :

1) Finances :

Ligne de trésorerie 2018

N° 2018-008 Objet : Ligne de trésorerie 2018

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation du Conseil Municipal de contracter auprès de la Caisse d'Epargne Languedoc-Roussillon une ligne de trésorerie. Après avoir pris connaissance en tous ses termes du projet de convention et des pièces annexées établies par la Caisse d'Epargne Languedoc-Roussillon et après en avoir délibéré.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents:

○ ARTICLE 1

Pour financer le besoin de trésorerie 2018, la COMMUNE DE CREISSAN contracte auprès de la Caisse d'Epargne Languedoc-Roussillon une ligne de trésorerie de 50 000,00 €, dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

Durée maximum :	1 an
Index :	EURIBOR 3 mois moyenné, flooré à zéro
Commission d'engagement :	0,20 %
Commission de non utilisation :	0,10 % si aucun tirage n'est effectué

○ ARTICLE 2

Autorise Monsieur Bruno BARTHES, Maire, à signer le contrat et est habilitée à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans la convention et reçoit tous les pouvoirs à cet effet.

○ ARTICLE 3

La COMMUNE DE CREISSAN s'engage à voter les ressources nécessaires pour rembourser le contrat durant toute sa durée de vie.

Séance levée à 19H15.